



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 52281

Texte de la question

M. Jean-Antoine Leonetti attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les revendications des directeurs d'école qui souhaitent une revalorisation de leur statut. Le mouvement de grève administrative actuel a pour but de mettre en évidence les problèmes que ces directeurs d'école rencontrent dans l'exercice quotidien de leurs fonctions. Leurs revendications légitimes portent sur un certain nombre de points, en particulier la reconnaissance de leur responsabilité et les décharges de services nécessaires pour leur permettre de se consacrer à leurs tâches administratives. Soucieux de voir les directeurs d'école continuer à contribuer avec efficacité au bon fonctionnement de leur établissement, il lui demande donc de lui préciser les mesures que le Gouvernement compte adopter pour renforcer leurs moyens d'action et revaloriser leur fonction.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : [M. Jean Leonetti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52281

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5850

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7155